

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2034>

Comité National de la Recherche Scientifique Section 27 : Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation

Date de mise en ligne : vendredi 24 février 2017

Compte-rendu de la session d'automne, 28 novembre 2016

- ACTIVITE AU CNRS - INSTANCES NATIONALES CNRS - COMITE NATIONAL - Les élu.e.s dans les sections du CoNRS - Section 27 -

Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Comité National de la Recherche Scientifique Section 27 : Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation Compte-rendu de la session d'automne, 28 novembre 2016

Présents

Membres élus :

Collège A1 : Ulrich Blank (membre du bureau), Jean Davoust (secrétaire scienti que), François Trottein (président)

Collège A2 : Yves Denizot, Jost Enninga, Denis Hudrisier Collège B1 : Hugues Lelouard, Eve Isabelle Pécheur, Abdelilah Wakkach Collège B2 : Nicolas Bidère, Olivier Silvie Collège C : Elizabeth Bernardo, Jean-Jacques Launay, Bruno Pouvelle, élu SNTRS-CGT

Membres nommés : Collège A1 : Matteo Bonazzi, Stéphane Emiliani (membre du bureau), Evelyne Manet Collège A2 : Patricia Doublet-Dar (membre du bureau) Collège B1 : Elena Tomasello Collège B2 : Christine Bourgeois, Kai Wengelnik

Assistante de la section 27 : Amina Mialet

Invités : Catherine Jessus (directrice de l'Institut des Sciences Biologiques), Bruno Lucas (directeur adjoint scienti que), Olivier Neyrolles (président de la section 27 de 2012 à 2016)

Calendrier

" Instance d'équivalence : 26 janvier (téléconférence)

" Jury d'admissibilité sur dossiers CR : 13 et 14 février

" Bureau du jury : 15 février

" Auditions CR : du 10 au 12 avril

" Jury d'admissibilité CR : 13 et 14 avril

" Auditions DR : 18 et 19 avril

" Jury d'admissibilité DR : 20 et 21 avril

" Bureau de section : 21 avril

" Session de printemps : du 29 au 31 mai

Mots clés de la section

" Développement et homéostasie du système immunitaire

" Réponse immunitaire, physiopathologie, immunothérapies

" Réponse in ammatoire

" Microbiote

" Interactions hôte-microbe

" Pathogénicité des bactéries, virus et parasites

Compte-rendu

I. Conflit d'intérêt

La politique suivante est décidée :

Les membres de la section ne peuvent candidater à une promotion sans démissionner.

En cas de candidature d'une personne de l'équipe d'un membre de la section, ce dernier est exclu du processus d'évaluation.

Pour les candidatures à l'intérieur de l'unité ou de l'institut d'un membre de la section, sans que le candidat soit en interaction professionnelle directe avec le membre de la section, ou en cas de relations personnelles, le membre de la section ne pourra pas être rapporteur du dossier, devra déclarer le conflit d'intérêt et devra s'en tenir à une intervention minimale.

Pour les jurys de concours, les membres n'ayant pas le droit de sortir, une isolation phonique sera utilisée. La volonté d'être irréprochables est affirmée.

II. Périmètre thématique de la section

Les mots clés précédemment définis sont conservés, tout en posant la question de rajouter immuno-oncologie, auto-immunité, viro-oncologie, vaccin et champignons. Il semble en fait que la liste déjà définie ne puisse être changée.

III. Critères d'évaluation

Les critères déjà publiés sont conservés en l'état, à l'exception du paragraphe « Avancement au grade DR2 » qui est supprimé puisque identique au paragraphe « Accès au grade DR2 ».

La question de l'âge des candidats lors du concours est très préoccupante, même si ce critère ne doit pas être pris en compte.

Lors des concours, une proportion importante de candidats demandant une affectation dans des unités CNRS, et plus particulièrement des unités de l'INSB, sera favorisée parmi les premiers classés. Une attention particulière sera portée sur l'adéquation entre le contenu des publications et la discipline.

IV. PEDR

La section décide majoritairement d'évaluer les PEDR, afin que l'attribution soit faite sur des critères scientifiques et non administratifs.

Il est rappelé que le nombre de PEDR attribuables est proportionnel au nombre de demandes faites.

V. Organisation des visites d'unités

Cinq visites d'unités sont prévues dans la vague C. Des propositions « d'experts » membres de la section 27 ont été faites à l'HCERES avant la session d'automne, pour cause de délais trop courts.

Les cinq titulaires proposés sont tous du collège A, ainsi que quatre des suppléants. Des propositions ont également été faites à l'HCERES pour qu'un élu C de la section soit présent à chaque visite, mais ils n'ont pas été retenus. Le prétexte des délais trop courts est évoqué, mais il était aussi court pour les membres des collèges A et B, ce qui n'a pas empêché leur convocation.

Une protestation est faite, en demandant que les représentants des personnels d'appui à la recherche au sein des comités HCERES soient choisis prioritairement parmi les élus C de la section. Une intervention en ce sens du président de la section auprès de la CPCN et de l'HCERES sera faite.

VI. Exposé de politique générale par Catherine Jessus et Bruno Lucas

O L'évaluation par les pairs est quelque chose de fondamental dans le milieu scientifique, mais souvent considéré avec suspicion par les personnes extérieures. Il est donc nécessaire de prouver chaque année que le CoNRS n'est pas une « affaire de copains ». Notre travail doit être irréprochable, d'où la nécessité de régler la question des conflits d'intérêt.

O Malgré la présence et le rôle de l'HCERES, l'évaluation des laboratoires et des chercheurs par les sections du CoNRS est un travail aussi essentiel que le recrutement des chercheurs.

O Pour la section 27, les postes ouverts au titre de l'année 2017 sont au nombre de 4 CR2, 2CR1 et 5 DR2. Même

si ce nombre de postes est insuffisant, il est considéré que l'INSB et la section 27 sont favorisés par rapport à d'autres domaines.

O Au niveau de la balance CR2 / CR1, la volonté actuelle est d'avoir un rapport de 2/3 - 1/3.

O Critères de recrutement :

" CR2 :

- ▶ Avoir à l'esprit les problèmes de déroulement de carrière et de retraite pour les recrutements tardifs. -Favoriser des tailles critiques plus importantes pour les unités. -Vérifier l'insertion dans des projets collectifs.

" CR1 : -Les candidats doivent avoir un projet d'investigateur principal en devenir.

" DR2 : étant donné la tendance au grossissement des équipes, les candidats ne doivent pas forcément être chef d'équipe, mais chef de projet.

" Préférer l'affectation des jeunes chercheurs dans des laboratoires CNRS, propres ou en cotutelle, en début de carrière, de façon à favoriser leur insertion et la connaissance du fonctionnement de l'organisme.

O Dans la logique de l'augmentation de la taille des unités, le regroupement entre unités de petite taille pour atteindre la taille critique ne doit se faire que quand cela a un sens au niveau du projet scientifique.

O Au niveau financier, la dotation est totalement insuffisante et sans aucun rapport avec les moyens qui devraient normalement être consacrés à une recherche de qualité.

O Au sujet des personnels ITA, ils sont essentiels à la recherche alors que la situation est catastrophique en termes de postes. Face à la pénurie, une attention particulière est portée à mettre en cohérence l'affectation des moyens humains et financiers.

O Promotions :

" CR2 vers CR1 : il n'y a pas de limite de nombre. Il y a autant de possibilités que de candidats. Le fait de ne pas avoir de papier en premier ou dernier auteur ne doit pas être un critère de refus.

" DR2 vers DR1 : le nombre de chercheurs promouvables dépend du nombre de candidats. En 2017, il y a 39 promotions possibles dans l'INSB.

" DR1 vers DRCE1 : 6 promotions possibles en 2017 pour les 9 sections de l'INSB. Il y a donc moins d'une promotion possible par section.

" DRCE1 vers DRCE2 : 27 promotions possibles pour l'INSB, pour effet d'aspiration.

O L'attribution des médailles ne doit se faire que sur critères scientifiques. Les sections doivent faire deux propositions, à parité, pour les médailles de bronze et d'argent. Une médaille de bronze est décernée par section et une d'argent par institut (exceptionnellement 2 ou 3).

O Question portant sur l'âge lors du recrutement. Il est répondu qu'il n'y a pas de limite d'âge mais que les recrutements tardifs posent énormément de problèmes au niveau du déroulement de carrière et de la retraite. Beaucoup de chercheurs recrutés tardivement demandent des prolongations d'activité pour aboutir à des pensions moins catastrophiques lors du départ en retraite. Or, l'acceptation de ces prolongations d'activité se fait au détriment du recrutement de nouveaux chercheurs. Actuellement, si toutes les demandes étaient satisfaites, il n'y aurait plus aucun recrutement. Le principe est donc de refuser toutes les demandes.

VII. Traitement des dossiers

O Expertise de projet ou suivi ou intégration d'équipe ou restructuration : 1 demande : avis très favorable.

O Conrimation d'affectation des lauréats CR et désignation de leur directeur de recherche : 6 dossiers, 6 avis favorables

O Conrimation d'affectation des lauréats DR : 5 demandes, 5 avis favorables

O Évaluation de chercheurs à mi vague : -34 dossiers : 31 avis favorable, 2 avis différé, 1 « pas d'avis »

O Évaluation de chercheurs à mi vague ou vague, suite à demande de réexamen : 2 demandes, 1 avis favorable, 1 « pas d'avis »

O Rattachement à la CID Gestion de la Recherche : 1 demande, 1 avis favorable

O Candidature pour une promotion CR2 vers CR1 : 2 demandes, 2 classées ex-aequo

O Candidature pour une promotion DR2 vers DR1 : 11 demandes, 6 classées, 5 non-classées

O Candidature pour une promotion DR1 vers DRCE1 : 5 demandes, 1 classée, 4 non-classées

O Candidature pour une promotion DRCE1 vers DRCE2 : 1 demande, 1 classée

O Titularisation : 4 dossiers, 4 avis favorable

O Détachement : 1 demande, 1 avis favorable

O Changement de section : 1 demande, 1 avis favorable

VIII. Propositions de médailles

Une femme et un homme sont proposés pour chaque médaille.

O Médaille de bronze : Carole Guillonnet et Romain Roncagalli

O Médaille d'argent : Agnès Lehuen et Michael Sieweke

IX. Motions

La section a adopté une motion demandant la présence d'un élu C dans les comités de visite HCERES.

La section 27 du Comité National de la Recherche Scientifique a pris connaissance de l'accord de coopération entre le HCERES et le CoNRS, signé en juin 2016.

Elle note avec satisfaction qu'un Personnel d'Appui à la Recherche (PAR) est désormais pleinement intégré comme expert dans les comités de visite de laboratoires mis en place par le HCERES.

La section constate cependant que le choix de l'expert PAR dépend toujours en grande partie de l'appréciation du délégué scientifique, sans dialogue avec les sections du comité national concernées et souvent sans respect de leurs propositions. Certains délégués veulent même réduire le vivier des PAR au corps des IR.

La section considère au contraire que chaque expert, quels que soient son corps et son grade, participe à la prise en considération de l'ensemble des réalités du laboratoire (scientifiques, techniques, administratives), chacun recourant à ses compétences propres pour contribuer à une évaluation panoramique et de qualité. La section voit là une condition pour la réussite de l'évaluation au sein du comité d'experts, dont la nouvelle réglementation renforce l'indépendance et la responsabilité.

La section est convaincue que les élus C du CoNRS constituent, quels que soient leur grade et leur spécialité, le vivier prioritaire dans lequel les PAR des comités d'évaluation HCERES doivent être choisis. Élus par l'ensemble des IT et BIATSS des unités associées au CNRS, ils ont en effet une légitimité spécifique, une expérience de l'évaluation et une vision globale de la communauté nationale et de l'ensemble des problématiques rencontrées dans les unités de recherche. Ces qualités sont essentielles pour apprécier finement l'organisation et le fonctionnement des laboratoires, mais aussi pour comprendre les difficultés et les évolutions des métiers de la recherche.

La section demande à la direction d'agir rapidement pour que les élus C soient intégrés dans les comités de visite. Elle s'associera à toute initiative prise par d'autres sections et par la CPCN visant à traiter les élus C à égalité avec les autres experts des comités de visite des laboratoires.

Destinataires Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS Madame Anne Peyroche, Directrice générale déléguée à la science Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS Madame Marie Gaille, Directrice scientifique adjointe à l'INSHS Monsieur Olivier Coutard, Président de la CPCN Monsieur Bruno Chaudret, Président du Conseil scientifique du CNRS Madame Cécile Michel, Présidente du Conseil scientifique de l'INSHS Mesdames et Messieurs les président.e.s des sections du comité national